

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69
mairie.goulven@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 01/02/2018
Reçu en préfecture le 02/02/2018
Affiché le
ID : 029-212900641-20180123-DELIB01_2018-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **GOULVEN**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Vincent DENISE

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 11
votants : 11

Date de convocation :
16/01/2018

Date de publication et
d'affichage :
30/01/2018

Délibération n° 01/2018

OBJET :
RENOUVELLEMENT
DES CONVENTIONS
ALSH

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **GOULVEN**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Vincent DENISE

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 11
votants : 11

Mr Yves ILIOU expose que dans le cadre des opérations de recensement de la population menée par l'INSEE, la Commune se charge du recrutement, de la gestion et de la rémunération des agents recenseurs. La rémunération peut être basée sur un forfait (1000€ par exemple) ou en fonction du nombre de bulletins individuels distribués. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de fixer comme suit la rémunération de l'agent recenseur :

- 1,60€ par bulletin individuel, 20 € par séance de formation (2), 45 € par journée de repérage (3), 40€ forfait de déplacement, 90 € prime de fin de recensement.

Date de convocation :
16/01/2018

Date de publication et
d'affichage :
30/01/2018

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Délibération n° 02/2018



OBJET :
RÉMUNÉRATION DE L'AGENT
RECEUR

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Vincent DENISE

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 11
votants : 11

Date de convocation :
16/01/2018

Date de publication et
d'affichage :
30/01/2018

Délibération n° 03/2018

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

OBJET :

**AVIS SUR LES NOUVEAUX
STATUTS DU S.D.E.F.**



Envoyé en préfecture le 01/02/2018

Reçu en préfecture le 02/02/2018

Affiché le

ID : 029-212900641-20180123-04_2018-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **GOULVEN**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Vincent DENISE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

16/01/2018

Date de publication et

d'affichage :

30/01/2018

Délibération n° 04/2018

OBJET :

AVIS SUR INDEMNITÉS
DES ENSEIGNANTS
NON LOGÉS

Mr Yves ILIOU rappelle que les enseignants non logés reçoivent une indemnité. Par circulaire préfectorale du 15 janvier 2018, le Préfet du Finistère sollicite l'avis des Conseils Municipaux sur le montant de l'indemnité de logement allouée aux instituteurs non logés par les Communes :

- indemnité de base (célibataire sans enfant à charge) : 2246.40 €

- indemnité de base majorée (marié, pacsé, union libre, célibataire avec enfant à charge) : 2 808 €

Soumis au vote, les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité aux propositions préfectorales.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **GOULVEN**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Vincent DENISE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

16/01/2018

Date de publication et

d'affichage :

30/01/2018

Délibération n° 05/2018

OBJET :

AVIS SUR VENTE D'UNE
PARCELLE A
BEDIES

Mr Yves ILIOU présente la demande de Mr Jean-Jacques LE GOUIL, domicilié à Bedies qui souhaite acheter les parcelles cadastrées B982 (315 m²) et B 983 (313 m²) situées face à sa propriété. Mr J-J LE BRAS présente l'extrait de plan cadastral. Il s'agit d'un délaissé de voirie suite au nouveau tracé du CD125 fait dans les années 70. Les précédentes ventes s'étaient faites sur la base de 1,07€ le m², frais de géomètre et de notaire à la charge du demandeur. L'accord du riverain sera demandé. Soumis au vote, les membres du Conseil donnent à l'unanimité leur accord pour une vente dans les conditions habituelles et pouvoir au Maire pour signer les différentes pièces du dossier.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Envoyé en préfecture le 01/02/2018

Reçu en préfecture le 02/02/2018

Affiché le

ID : 029-212900641-20180123-05_2018-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **GOULVEN**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-José ROSEC conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Vincent DENISE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

16/01/2018

Date de publication et

d'affichage :

30/01/2018

Délibération n° 06/2018

OBJET :

TEMPS D'ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES

Mr le Maire informe le Conseil de l'accord de la Commune de Plouider pour que la salle omnisports et le boulodrome soient utilisés par les élèves de l'école intercommunale dans le cadre des activités périscolaires. L'attestation d'assurance a été fournie par l'assureur de la Commune. A l'unanimité les membres du Conseil donnent pouvoir est donné au Maire pour signer la convention. Mme Katell LEFEVRE pose la question du coût de location des salles et du transport des élèves. Mr Régis FEGAR précise qu'il s'agit d'une mise à disposition gratuite par la Commune de Plouider et que le transport se fera gratuitement par le minibus de la communauté de communes.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

